

## FORMATION DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

**DUREE :**

- ▶ 14 heures (2 x 7 heures)

**DATES & LIEU :**

- ▶ 25 février et 04 mars ou 05 et 12 octobre 2010 à Lons-le-Saunier

**HORAIRES :**

- ▶ 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures

**OBJECTIF :**

- ▶ Savoir protéger, examiner, alerter, secourir dans l'entreprise.

**PUBLIC :**

- ▶ Toute personne motivée pour suivre une formation SST

**COUT :**

- ▶ 400 € nets de taxe par stagiaire.

**CONTACT :**

- ▶ CCI JURA - Tél. 03 84 24 15 76

**Stage conçu et diffusé par :**

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura  
Etablissement public

33 Place de la Comédie / BP 377 / 39016 Lons-le-Saunier cedex / Tél 33/(0)3 84 24 15 76 / Fax 33/(0)3  
84 24 54 62

E-mail : [cci@iura.cci.fr](mailto:cci@iura.cci.fr)

## PROGRAMME

### RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>De reconnaître sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement</b><ul style="list-style-type: none"><li>▷ Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée : Persiste-t-il un risque :<ul style="list-style-type: none"><li>○ d'écrasement</li><li>○ d'électrisation</li><li>○ d'incendie ou d'explosion</li><li>○ d'asphyxie</li></ul></li><li>▷ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés</li></ul></li><li>• <b>De supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même au risque</b><ul style="list-style-type: none"><li>▷ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▷ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.</li><li>▷ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente la mise en œuvre de ces matériels.</li><li>▷ Faire en sorte de rendre impossible lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.</li><li>▷ En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même dégager la victime.</li></ul> <p><i>Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise : dégagement d'urgence par traction de la victime au sol.</i></p>
--	---

**Cas particulier :** protection des populations en cas d'alerte (la sirène)

### EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

<p><b>D'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▷ Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée Est-ce que la victime :<ul style="list-style-type: none"><li>- saigne abondamment</li><li>- s'étouffe</li><li>- répond aux questions et se plaint</li><li>- respire</li></ul></li><li>▷ Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.</li></ul> <p>Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.</p>	<p><b>De faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▷ Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise qui alerter et dans quel ordre</li><li>▷ Choisir parmi les personnes présentes et selon des critères pré-définis celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte</li><li>▷ Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention</li><li>▷ Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte</li><li>▷ Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident le plus près possible de la victime</li></ul>
--	--

## SECOURIR

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable</li> <li>▷ Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.</li> <li>▷ Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.</li> </ul> </li> <li><b>a) La victime saigne abondamment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compression manuelle directe</li> <li>- tampon relais</li> <li>- pansement compressif</li> </ul> <p><b>Cas particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- -la victime présente un saignement de nez</li> <li>- la victime vomit ou crache du sang</li> <li>- autres hémorragies</li> </ul> </li> <li><b>b) la victime s'étouffe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- claques dans le dos (chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson)</li> <li>- compressions abdominales (chez l'adulte et l'enfant), méthode de Heimlich</li> <li>- compression thoracique (chez le nourrisson)</li> </ul> </li> <li><b>c) la victime répond et se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>a)</b> mettre au repos</li> <li><b>b)</b> reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>c) la victime répond, elle se plaint de brûlure :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir</li> <li>- brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer</li> </ul> <p><b>Cas particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la brûlure électrique</li> <li>- la brûlure interne par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant</li> </ul> </li> <li><b>d) la victime répond mais se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :</b> <p>Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dos, cou, tête : éviter de déplacer et maintenir la tête</li> <li>- membres : éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles</li> </ul> </li> <li><b>e) la victime répond et se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, jambes surélevées</li> <li>- plaie grave du thorax : position d'attente demi-assise</li> <li>- sectionnement de membre : conditionner le segment de membre</li> <li>- plaie à l'œil : position d'attente à plat dos, tête calée</li> <li>- plaies simples : nettoyer la plaie</li> </ul> </li> <li><b>f) la victime ne répond pas, elle respire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- libération des voies aériennes</li> <li>- mise sur le côté, tête basse (PLS°)</li> </ul> </li> <li><b>g) la victime ne répond pas et ne respire pas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réanimation cardio-pulmonaire chez l'adulte, chez l'enfant et chez le nourrisson (massage cardiaque externe associé au bouche-à-bouche, au bouche-à-nez ou au bouche et nez)</li> <li>- le défibrillateur externe</li> </ul> </li> </ul>
--	---

### SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES :

A la profession

A l'entreprise

#### Conduites particulières à tenir :

- face à certains types de saignements abondants (point de compression aux creux de la salière, sur l'artère sous-clavière)
- utilisation de matériel de protection spécifique
- Utilisation du défibrillateur

### **RECYCLAGE**

Les SST doivent être recyclés dans les **12 MOIS** qui suivent leur formation INITIALE. Après le 1<sup>er</sup> recyclage, la **périodicité des suivants est fixée à 24 mois**. Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.